



CGT Enseignement Privé  
*Enseignement primaire et secondaire sous contrat*  
*Enseignement supérieur et agricole*

**Bureau National**  
[bn@cgt-ep.org](mailto:bn@cgt-ep.org)

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de la  
Jeunesse

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la  
Souveraineté Alimentaire

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des  
Solidarités

**Référence : 2024-04P**

**Objet : préavis de grève pour le mois d'avril 2024**

Montreuil, le 26 mars 2024

Mesdames, Monsieur les Ministres,

La CGT Enseignement Privé dépose un préavis de grève du 1er au 31 avril 2024 car encore une fois les conditions de travail, la santé et la sécurité des personnels ainsi que la rémunération sont en-deça de nos prérogatives.

Dans le cadre de toute journée de mobilisation du 1er au 31 mars 2024, des salarié.es pourraient choisir de participer à des actions en cessant le travail que ce soit localement ou nationalement. Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de l'Enseignement Privé ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

En particulier en s'associant aux appels nationaux :

- le mardi 2 avril : Le "choc des savoirs" s'inscrit dans les différentes réformes à l'œuvre aujourd'hui dans l'Éducation nationale. Il a pour but, notamment à travers les groupes de niveau, un tri social dès le plus jeune âge, qui renforce les inégalités sociales. Ce choix idéologique s'appuie sur la baisse constante des moyens qui place nos élèves en échec. Ne baissons pas les bras : si le collègue est aujourd'hui la cible la plus visible, de la maternelle au lycée, ce sont les mêmes logiques à l'œuvre qui tendent à casser notre École.
- le jeudi 4 avril : la CGT-EP appelle les enseignant.es en IME-ITEP à se mettre en grève et à participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour, notamment

---

**CGT Enseignement Privé** - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

courriel : [contact@cgt-ep.org](mailto:contact@cgt-ep.org) – site : [www.cgt-ep.org](http://www.cgt-ep.org)

::::: FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::::

des conditions de travail dignes pour remettre du sens dans nos métiers au service d'un accompagnement de qualité ainsi qu'une réelle augmentation de salaire.

- le jeudi 4 avril : plus généralement, les salaires : **le problème ce n'est pas l'indexation du SMIC sur les prix, c'est que les autres salaires ne sont pas indexés !**

le salaire net (hors cotisations sociales) doit permettre de répondre aux besoins du quotidien, le salaire brut (socialisé), permet de vivre en cas de chômage, de maladie ou pour nos retraites. A l'inverse, les primes de partage de la valeur ou l'intéressement ne sont pas la solution et portons dans le débat public l'échelle mobile des salaires.

- le jeudi 25 avril : journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail :

- Prise en compte obligatoire du mieux disant social dans les appels d'offres, publics et privés
- Interdiction de la sous-traitance à plus de deux niveaux et de la sous-traitance de capacité
- Limiter le recours à l'intérim et aux salariés détachés (en fonction d'un pourcentage maximum du chiffre d'affaires du chantier) pour mettre fin à la précarité
- Doubler les effectifs moyens interministériels pour contrôler et lutter contre le travail non déclaré, améliorer les conditions de travail de l'Inspection du travail et des services de prévention, et créer un service d'assistance psychologique, administrative et juridique pour les familles des victimes.
- La création d'un Observatoire national des accidents au travail, sur le modèle de l'observatoire des accidents et morts au travail à Paris.
- Le rétablissement des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Recevez, Mesdames, Monsieur les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT Enseignement Privé,  
Nadège DELADOEUILLE  
Co-secrétaire générale

